**Comment puis-je connaître l’état de fonctionnement des ascenseurs ?**

Mis à jour le 05 décembre 2023

**Depuis le site internet**

L'état de fonctionnement des ascenseurs est relevé trois fois par jour (à 8h, 14h et 20h) dans les gares SNCF et RATP. Depuis le site Internet, l'état de fonctionnement des ascenseurs à une gare est consultable dans la rubrique dédiée.

[**Consulter l'état des ascenseurs**](https://me-deplacer.iledefrance-mobilites.fr/ascenseurs)

Depuis cette page du site, vous pouvez aussi vous inscrire à un service d’alerte (par SMS ou email) pour être alerté du changement d'état d'ascenseurs dans votre gare.   
   
Sur vos trajets depuis le site internet, si vous avez coché l'option "Connaître les facilités présentes sur mon trajet", cette information est affichée en cliquant sur la fonction "Voir l'état des ascenseurs" depuis une étape d'une feuille de route détaillée (bouton "...").

**Depuis l’application mobile**

Lors de votre recherche d’itinéraire, il vous est possible d’aller dans les paramètres de recherche en cliquant en haut à droite de votre écran. Cela vous permettra d’indiquer si vous êtes en fauteuil roulant, et d’adapter votre trajet en fonction.

Plus généralement, lorsque vous sélectionnez un résultat dans votre recherche d’itinéraire, il vous est présenté l’ensemble des modalités d’accessibilité dans les gares que vous parcourez. Un numéro de téléphone non surtaxé est également disponible : Infomobi 09 70 81 82 83 85 pour vous aider dans votre déplacement (disponible entre 7h et 22h, 7 jours sur 7 sauf le 1er mai).

**Consulter l'état des ascenceurs** depuis ce lien : <https://me-deplacer.iledefrance-mobilites.fr/ascenseurs>

Depuis cette page du site, vous pouvez aussi vous inscrire à un service d’alerte (par SMS ou email) pour être alerté du changement d'état d'ascenseurs dans votre gare.  
  
Sur vos trajets depuis le site ou l'application, si vous avez coché l'option "Connaître les facilités présentes sur mon trajet", cette information est affichée en cliquant sur la fonction "Voir l'état des ascenseurs" depuis une étape d'une feuille de route détaillée (bouton "...").

\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

**Je suis une personne en fauteuil roulant, comment puis-je trouver un itinéraire accessible ?**

Mis à jour le 05 décembre 2023

**Sur le site internet**

Lorsque vous recherchez un itinéraire, cliquez sur « Facilités d’accès » et cochez l’option « Trouver des trajets adaptés aux voyageurs en fauteuil roulant ».

Dans Paris, toutes les lignes de bus sont déclarées accessibles, ce qui signifie que tous les véhicules disposent de palettes et qu’au moins 70% des arrêts sont aux normes. La recherche d’itinéraire sur le site ou l'application Île-de-France Mobilités n’identifie pas encore les arrêts de bus qui ne sont pas aux normes. Ainsi, nous vous invitons à consulter les plans de lignes afin de vous assurer de l’accessibilité des arrêts de votre itinéraire.

Les lignes de Tramway sont accessibles à 100%, avec des véhicules à plancher bas et de plain-pied avec le quai. En dehors de Paris, le maillage de lignes de bus accessibles devient moins important. C’est le réseau ferré qui offre alors le plus d’alternatives de déplacement avec notamment la possibilité de bénéficier d’un [service d’assistance en gare](https://www.iledefrance-mobilites.fr/le-reseau/transports-faciles-d-acces/assistance-en-gare-pour-les-personnes-handicapees).

La recherche d’itinéraires combine toutes ces possibilités et propose des trajets adaptés aux voyageurs en fauteuil. Le réseau n’étant pas encore totalement accessible, vous retrouverez moins de propositions d’itinéraires que lors d’une recherche classique.

**Sur l’application mobile**

Dans la page contenant les résultats de votre recherche d’itinéraire, il est possible de sélectionner l’option « voyageur en fauteuil roulant » dans les paramètres en haut à droite de l’écran.

Les informations concernant l’accessibilité de votre trajet sont également disponibles en bas de chaque page d’itinéraire, ainsi qu’un numéro de contact disponible de 7h à 22h, 7 jours sur 7 sauf le 1er mai.

\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

**Je souhaite connaître les équipements et services accessibles présents sur mes trajets**

Mis à jour le 05 décembre 2023

Le réseau d'Île-de-France n'est pas entièrement accessible. En fonction du type de handicap, plusieurs options de transport sont mises à disposition des usagers. Retrouvez [ici](https://www.iledefrance-mobilites.fr/le-reseau/transports-faciles-d-acces) la page du site Île-de-France mobilités dédiée à l'accessibilité et au handicap.

Pour trouver les facilités d'accès directement depuis votre recherche d'itinéraire :

**Depuis le site internet Île-de-France mobilités**

Depuis la section "itinéraire" de la rubrique "Me déplacer" du site internet, il vous est possible de sélectionner différents critères de "facilités d'accès" et notamment connaître pour chaque trajet proposé les dispositifs d'accessibilité mis en place (aide en gare, annonce sonore, ascenseur, etc.) ou de trouver un trajet adapté à un usager en fauteuil roulant.

Il suffit de cliquer sur "enregistrer ces facilités d'accès" pour que les critères sélectionnés soient enregistrés.

**Pour les personnes en fauteuil roulant**

Un service de mobilité à la demande existe également sur Paris et sa région. Retrouvez toutes les informations relatives à ce service [ici](https://www.iledefrance-mobilites.fr/le-reseau/services-de-mobilite/pam). Attention, ce service n'est pas compris dans les forfaits Navigo et entraîne des coûts supplémentaires.